

## FICHE D'INSCRIPTION 2022 / 2023



Nom :Prénom :
Date de naissance :/Age :
Adresse complète :
Adresse mail :
Personne à prévenir en cas d'urgence
Documents à fournir :
La fiche d'inscription (complétée datée et signée). Un certificat médical de moins de 3 mois d'aptitude à la pratique de la danse. Une attestation d'assurance responsabilité civile extra-scolaire. Une photo d'identité (à coller sur la fiche d'inscription). Une enveloppe timbrée à votre adresse.
Spectacle / Stage / Sortie
Des démonstrations, création de spectacle et sorties seront proposées durant la saison. Ces événements ne sont nullement obligatoires. L'organisation de ces manifestations sera publiée en amont pour l'organisation de tous.
Les ateliers : Les ateliers se dérouleront toute l'année hors vacances scolaires et jours fériés de septembre 2021 à juin 2021.  Vous pouvez participer à chaque cours Initiations, perfectionnement, coaching et création de spectacle
Parc des sports – Av. Paul Alduy, 66100 Perpignan
Ados / Adultes (Tous styles) - Les lundis de 18h à 19h30
Breakdance - (à partir de 6 ans) Les mercredis de 18h à 19h30.
Annexe Mairie – St Martin – 27 rue des Romarins 66000 Perpignan
Les enfants de 6/10 ans (Tous styles) - Les mercredis de 18h à 19h30

## Tarif à l'année :

Les tarifs comprennent la cotisation, l'adhésion et l'inscription à la FFD.
1 cour + training sur autre séance (soit 2 séances de 1h30) : <b>230€</b>
1 cour + 1 cour Breakdance (soit 2 séances de 1h30) : <b>320€</b>
Le prix couvre les séances de septembre 2021 à juin 2022.
Règlement :
Règlement en espèces
Règlement par chèque à l'ordre de - Association Influences  Paiement en 1 fois ou jusqu'à 5 fois sans frais (uniquement par chèque)  1x 2x 3x 5x 5x
Attestation : Je soussigné(e)
Responsable de l'enfant (pour les mineurs)
Déclare avoir pris connaissance et approuve le règlement intérieur de l'Association Influences.
Donne le droit à l'image pour diffusion :
Photos, vidéos, articles de presse, expositions etc. Oui Non
Ale
Signature :

Précisez votre date d'encaissement au dos du chèque

L'inscription est annuelle et non remboursable

